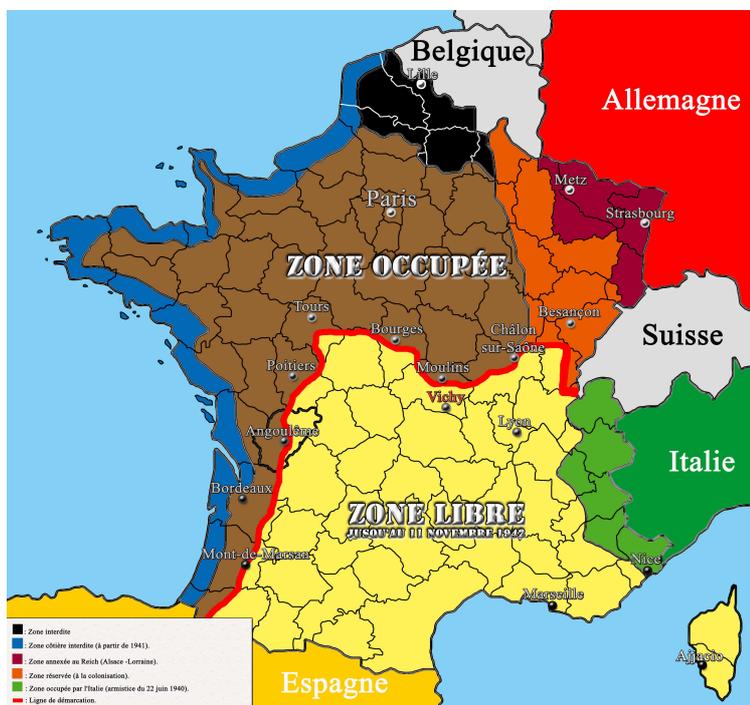


La France occupée

En vertu des conditions d'armistice, l'armée allemande occupe le territoire. Les troupes d'occupation, omniprésentes, imposent leurs ordres à l'administration française. L'armée allemande contrôle la ligne de démarcation qui sépare la zone occupée de la zone dite libre. Les frais d'entretien des troupes d'occupation sont à la charge des Français. De nombreuses entreprises travaillent pour l'occupant. Les Allemands imposent leur censure sur la presse, la radio et le cinéma. La population est soumise à de nombreuses restrictions et à la répression. A partir de novembre 1942, l'occupation du territoire français devient totale et de plus en plus de Français la refusent. Ceux qui résistent sont arrêtés et torturés, fusillés ou envoyés en camps de concentration.

1. La France occupée (Musée de la Résistance, Angoulême)



2. La ligne de démarcation à La Rochefoucauld (Musée de la Résistance, Angoulême)



3. La ligne de démarcation, véritable frontière intérieure (Musée de la résistance, Angoulême)

L'existence de la ligne de démarcation entraîne des difficultés pour les ouvriers, les cultivateurs, les commerçants, qui ont besoin de laissez-passer (Ausweis) délivrés par les autorités allemandes.

AUSWEIS FÜR DEN KLEINEN GRENZVERKEHR AN DER DEMARKATIONSLINIE		Personalangaben	
Nr. VI/658		Signalement	
Laissez-passer pour franchir la ligne de démarcation (à distance limitée)		Grösse	1,75
Grenzübergang nur bei <u>La Rochefoucauld-St. Sornin</u>		Taille	
Point frontière obligatoire		Gestalt	gross
Zweck des Grenzübertritts <u>Besuch d. Schule i. Angoulême</u>		Figure	
Motif du passage		Gesichtsform	rund
Name <u>Lhomme</u>		Forme du visage	
Vorname <u>Mardel</u>		Farbe der Augen	braun
Geburtsstag <u>15.12.1925</u>		Couleur des yeux	
Geburtsort <u>Montignac</u>		Haarfarbe	blanc
Lien de naissance		Couleur des cheveux	
Wohnort <u>Cam. Vouthon</u>		Besondere Kennzeichen	keine
Departement <u>Char.</u>		Signes particuliers	
Domicile			
Beruf <u>Student</u>			
Staatsangehörigkeit <u>frz.</u>			
Nationalité			
Dieser Ausweis ist nicht übertragbar.			
Gültig bis <u>13.4.1943</u>			
Valable jusqu'au			
La Rochefoucauld, den <u>13.10.42</u>		(Unterschrift des Inhabers)	
DER KREISKOMMANDANT		(Signature du titulaire)	
a. H. <u>Fraus</u>		<u>Lhomme</u>	
Oberleutnant			

4. La présence de l'occupant (Musée de la Résistance, Angoulême)



5. Subir la loi de l'occupant

AVIS

Le préfet de la Charente informe la population que dans la nuit du 8 août 1940, un guet-apens a été tendu à un soldat allemand à l'angle de la rue Gambetta –rue des piétons – par des civils français qui sans aucun motif l'ont frappé à la tête à coups de bâton, lui occasionnant une sérieuse blessure.

En égard au fait que jusqu'à présent la collaboration avec les autorités françaises s'est effectuée sans heurts et en raison de l'attitude correcte observée jusqu'ici par la population, Monsieur le Feldkommandant d'Angoulême, a cette fois encore, renoncé exceptionnellement à prendre des sanctions contre la Ville d'Angoulême et ses habitants. Mais dorénavant et au moindre acte d'hostilité dirigé contre la force armée allemande, les peines les plus sévères seront prononcées.

Il compte donc sur la sagesse et le bon sens de la population pour qu'elle s'abstienne de se livrer à des actes irréfléchis, des sabotages quelconques, à de la résistance passive ou même active contre les autorités et troupes d'occupation d'autant plus que les peines qui seraient éventuellement infligées frapperaient au même titre les innocents.

6. La répression

En janvier 1946 l'accusation française évoque l'affaire des otages de Romainville, dont 46 ont été fusillés le 21 septembre 1942 après l'attentat contre des soldats allemands au cinéma Rex à Paris. Les faits concernant les otages ont été rapportés par l'un des rares survivants : Octave Rabaté, ouvrier mécanicien, arrêté en Charente-Maritime dont le témoignage est cité lors des audiences de Nuremberg :

« J'ai été arrêté le 27 mars 1942 par la Police française à Saintes. J'étais à l'époque l'organisateur pour les deux Charentes de l'organisation secrète « OS » des Francs Tireurs et partisans français, mais la police qui procéda à mon arrestation n'a pu trouver aucune trace de cette activité. Mes dépositions concordantes n'aboutirent qu'à me classer comme propagandiste politique, auteur présumé de tracts et journaux clandestins.

En même temps que moi furent arrêtés Madame et Monsieur Normand lesquels ne manifestèrent aucune activité politique ou militaire visible.

Madame Normand est depuis à Auschwitz et Mr Normand a été fusillé comme otage à Romainville le 2 octobre 1942 (...)

Je fus pour ma part désigné dans le premier convoi pour Mathausen, le 1^{er} avril 1943, en compagnie de détenus appartenant au groupe de francs tireurs Valmy, responsables reconnus de l'attentat du Rex pour lequel avaient été fusillés 46 otages pris à Romainville plus 70 pris à Bordeaux, complétant ainsi les 116 annoncés par le général von Stuppnagel... »

Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, t. XXXVII, Nuremberg, 1949

Pistes de travail

Exploiter les documents :

- Doc. 1, 2 et 3 : Quels sont les signes de la défaite de la France et de l'occupation ?
- Doc. 3 et 4 : Quelles sont les contraintes imposées par l'occupant à la population ?
- Doc. 5 et 6 : Quelle est l'opinion des Français sur la présence allemande ? comment évolue-t-elle ?
- Doc. 6 : Comment s'organise la répression ?

Rédiger:

Montrez comment la présence allemande pèse sur les Français.